

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

Étaient présents : Mesdames Chantal BUIN et Vanessa DRONNE, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Arnaud PAUMIER.

Absents excusés : Messieurs Richard MASSON, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

Secrétaire de séance: Monsieur Michel BLOT.

Entrevue avec les représentants de la Société libre de pêche de Tresson

Les élus souhaitaient rencontrer les représentants de la Société libre de pêche de Tresson afin de discuter de la gestion du plan d'eau communal qui, depuis sa création, est assurée par l'association.

Jean-Louis RENVOISÉ, président de la Société libre de pêche, et Manuel POUPON, secrétaire, ont expliqué que l'association rencontrait des difficultés financières dues au manque de recettes.

Cette année, l'Amicale des pompiers et la Société libre de pêche n'ont pas reconduit le méchoui au vu de la faible fréquentation en 2013. Par ailleurs, les deux concours de pêche annuels et la vente de cartes de pêche à la journée (entre 200 et 250 cartes par an) n'apportent pas suffisamment de recettes pour payer la location du plan d'eau à la commune et permettre un alevinage satisfaisant. D'un coût d'environ 1200 €, aucun alevinage n'a pu être réalisé en 2014. Les représentants de la Société libre de pêche estiment que si l'association n'empoissonne plus l'étang, les pêcheurs habituels se détourneront de celui-ci.

Aussi, l'association demande à la collectivité de revoir les modalités prises d'un commun accord en octobre 2011, à savoir la location annuelle du plan d'eau pour 1100 €net.

La municipalité communiquera sa réponse à l'association.

Plusieurs autres doléances sont énoncées lors de cette entrevue :

- La taille des saules situés autour du plan d'eau : certains élus et les représentants de l'association proposent de se retrouver le dimanche 21 septembre afin d'effectuer cette tâche. La coupe d'un arbre mort est également envisagée.

- Le remplacement du panneau d'affichage sur le parking de l'étang afin d'y fixer le règlement lié au plan d'eau, l'arrêté interdisant la baignade et autres informations.
- Le remplacement de la barre interdisant l'accès au fond de la parcelle en période hivernale.

Les élus remercient Messieurs RENVOISÉ et POUPON, disent avoir noté les différentes demandes de l'association et expliquent qu'ils définiront les priorités.

Après l'entrevue avec les représentants de la Société libre de pêche de Tresson, Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 23 juillet 2014 à l'approbation des membres du Conseil municipal présents : approbation du compte rendu de la séance du 23 juillet 2014 à l'unanimité (8 voix). Il propose ensuite de suivre l'ordre du jour.

Consultation des communes relative à la décision du Smirgeomes de limiter à deux collectes par mois le ramassage des déchets ménagers

Le Smirgeomes, syndicat ayant en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers du secteur, a soumis à ses communes adhérentes la proposition de n'effectuer que deux collectes par mois pour le ramassage des déchets ménagers.

Les élus ont décidé de mener une enquête auprès de la population avant de rendre leur avis.

Des 291 foyers de Tresson, 88 ont retourné leur bulletin réponse en mairie. Cinq foyers ont refusé la diminution de la fréquence des tournées.

Au vu de ce résultat, les élus décident, après en avoir délibéré, de répondre favorablement à la proposition du Smirgeomes de passer à deux collectes par mois pour le ramassage des déchets ménagers, à partir d'avril 2015.

Devis d'achat de panneaux de lieux-dits

Certains panneaux de lieux-dits sont vétustes ou inexistants. La municipalité a fait le choix de les recenser pour les remplacer progressivement.

Les sociétés Créatech et SES ont été sollicitées pour cette commande.

Après en avoir délibéré, les élus décident de retenir la proposition de la société Créatech, de Marçon, pour un montant de 878 €H.T. Celle-ci propose une gamme de panneaux identique à la signalisation déjà en place.

Les lieux-dits concernés par cette commande sont Fay (quatre panneaux), la Pointe, la Vallée, le Petit Bois, la Belle Étoile, la Nobletterie, les Houx et les Ferrières (panneau double), Cirin, la Grande Fleurière. Un panneau « voie sans issue » est également commandé.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cet achat.

Remplacement de la porte d'entrée au logement communal du 12 rue des Rosiers

Le conseil municipal a décidé de remplacer la porte d'entrée au logement communal du 12, rue des Rosiers avant la période hivernale. Les entreprises SARL BEAUFILS et SARL AUGEREAU ont été contactées.

Après en avoir délibéré, les élus présents décident de retenir le devis de la société BEAUFILS pour un montant de 2279 €HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Versement du fonds d'amorçage au Sivos de l'Étangsort

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que le fonds d'amorçage alloué à l'école de Tresson a été versé sur la trésorerie de la commune fin mai 2014.

Cette aide a été créée pour compenser les frais engagés lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Or, ces dépenses ont été financées par le Sivos de l'Étangsort (Syndicat à vocation scolaire des communes d'Évaillé, Maisoncelles, Sainte-Osmane et Tresson). La totalité de cette aide doit donc lui être versée.

Après en avoir délibéré, les élus présents votent à l'unanimité le versement de la totalité du fonds d'amorçage 2013-2014 au Sivos de l'Étangsort soit un montant de 4239 €. Le versement sera effectué par mandat administratif adressé à la trésorerie de Bouloire.

Proposition de personnes nommées à la commission de révision de la liste électorale

La Préfecture de la Sarthe demande que les communes proposent des personnes qui siègeront à la commission de Révision de la liste électorale en tant que délégués de l'administration (nommés par le préfet) et délégués retenus par le tribunal de grande instance du Mans. La seule obligation est l'inscription de ces personnes sur la liste électorale de la commune.

Pour la commune de Tresson, un délégué titulaire de l'administration et un suppléant sont demandés ainsi qu'un délégué du tribunal de grande instance du Mans et son suppléant.

Le conseil municipal propose les personnes suivantes :

Délégué titulaire de l'administration : **Alain COUTABLE**

Délégué suppléant de l'administration : **Didier DANGEUL**

Délégué titulaire du tribunal de grande instance : **Pascal LHOMMEAU**

Délégué suppléant du tribunal de grande instance : **Chantal BUIN**

Participation au financement du Syndicat Intercommunal des Sports de Sainte-Osmane pour 2014

La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal des Sports de Sainte-Osmane et participe chaque année aux frais liés aux activités sportives.
Cette année, le syndicat demande 1 300 euros de participation à la commune de Tresson.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le montant de cette participation de 1 300 euros pour l'année 2014.
Ce montant sera inscrit en dépense de fonctionnement à l'article 6554 du budget principal 2014.

Proposition de convention d'accompagnement du centre de gestion dans la démarche d'évaluation des risques professionnels, constitution du DU

Les collectivités ont obligation de réaliser un Document unique (DU) dans lequel sont synthétisées les évaluations des risques professionnels des agents communaux. Cet outil sert ensuite à améliorer les conditions de travail et de sécurité afin de limiter les accidents.

Par une délibération en date du 22 février 2012, l'ancienne municipalité avait approuvé la signature d'une convention entre la commune et le centre de gestion. Convention qui prévoyait l'accompagnement du centre de gestion dans l'élaboration du DU, pour 654 €net.

Aucun travail n'a été entamé à Tresson, le centre de gestion ayant été submergé par les demandes des collectivités sarthoises.

Le centre de gestion propose une nouvelle version de l'accompagnement à l'élaboration du DU. Elle est plus aboutie puisque, à la fin du travail, une proposition de document unique est remise, pour un montant de 1008 €net.

Après discussion, les élus décident de ne pas répondre à l'offre immédiatement car le coût leur semble élevé. Ils se renseigneront sur la possibilité de faire appel à une école qui forme des personnes en matière de sécurité au travail car des entreprises ont déjà fait ce choix pour finaliser leur DU à moindre coût.

Indemnités de gestion et de conseil allouées au comptable du trésor

Chaque année, les collectivités sont sollicitées afin d'allouer des indemnités de gestion et de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et EPCI pour l'exercice passé.

Après en avoir discuté, les élus présents décident de ne pas allouer d'indemnité de gestion ni d'indemnité de conseil à Monsieur Patrick BOULANGÉ, receveur à la trésorerie de Bouloire puisque très peu de conseils ont été donnés en 2013 et qu'aucune aide n'a été apportée à la commune pour l'élaboration des budgets.

Questions diverses :

Congrès des maires et adjoints de la Sarthe

L'Association des maires et adjoints de la Sarthe a adressé un courrier pour informer les élus de la tenue du 66^e congrès des maires et des adjoints le **samedi 18 octobre 2014 à Marolles-les-Braults**.

Les municipalités sont sollicitées pour adresser leurs vœux avant le 26 septembre afin qu'ils soient pris en compte le jour de la manifestation.

Monsieur le Maire demande que les élus y réfléchissent.

Convention d'utilisation de la salle Vauguélande par la compagnie de cirque d'Anges Heureux

Le conseil municipal souhaite revoir la convention d'utilisation de la salle Vauguélande par la compagnie de cirque d'Anges Heureux afin qu'elle corresponde mieux aux attentes de chacun. Un rendez-vous est pris avec la compagnie en ce sens.

Randonnée du comité des fêtes de Saint-Mars-de-Locquenay

Le comité des fêtes de Saint-Mars-de-Locquenay organise sa randonnée annuelle dimanche 14 septembre 2014. Le circuit retenu passe sur une partie de celui de Tresson, aussi les organisateurs demandent s'il est possible que l'agent communal coupe l'herbe sur le chemin face à la buvette.

Ce chemin est privé mais une convention était signée entre les propriétaires et la commune pour l'intégrer au circuit de Tresson. Il est d'ailleurs inscrit au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

Les élus feront le nécessaire pour qu'il soit nettoyé.

Randonnée des anciens élèves de Tresson

Comme chaque année, une randonnée pédestre est organisée par les anciens élèves de Tresson. Cette année, elle a lieu dimanche 21 septembre, le rendez-vous est prévu place de l'Église, à 9 heures.

Les organisateurs demandent s'il est possible d'utiliser le préau de l'école avec des tables et des bancs pour le pique-nique car les deux salles polyvalentes sont occupées.

Monsieur le Maire informera le Président du Sivos de cette demande.

Ont signé, les membres présents